

République française  
COTE D'OR  
**Commune de CRÉANCEY**  
21320 CRÉANCEY  
Téléphone: 03 80 90 89 28  
Télécopie: 03 80 90 89 71  
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**D2023-05**

## SEANCE DU 2 MARS 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Le 2 mars 2023 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Charline DESBOIS, Maire

**Étaient présents:**  
PAIN Valéry, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, BRUSLE Rozenn, ~~CHARREAU Samuel~~, DESBOIS Charline, DUVEAU Anthony, GAUTHIER Cindy, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan, BANDELIER Elsa

**Procuration :** BANDELIER Elsa à BRUSLE Rozenn  
**Absents :** CHARREAU Samuel (excusé)  
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.  
**Secrétaire:** MORTIER Céline

**Date de la convocation**  
24/02/2023  
**Date d'affichage**  
04/03/2023

### OBJET : MOTION RELATIVE A LA MOBILITE POUR NOTRE TERRITOIRE

Vu la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019,  
Vu la prise de compétences mobilité hors transports scolaires par la Communauté de Communes,  
Considérant la mise en œuvre de dessertes « expérimentales » de lignes de bus régionales vers les lycées de secteur du territoire,  
Considérant que cette expérimentation a prouvé son utilité et sa nécessité pour nos habitants,  
Considérant les multiples courriers et sollicitations restés sans réponses envoyés au Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté (BFC) par le Président de la Communauté de Communes, concernant notamment :  
- Les quais de bus du parking intercommunal multimodal de Pouilly en Auxois,  
- La gestion du bus à destination du marché de Bligny sur Ouche,  
- Plus généralement, la prise de compétence mobilité par la Communauté de Communes et la pérennisation des services de mobilités sur notre territoire.  
Considérant l'absence de réelle concertation et de visibilité sur les questions de mobilité,  
Considérant les explications illustrées d'expériences d'usagers des transports publics régionaux données par Mme le Maire et la méconnaissance de l'offre existante pour beaucoup d'habitants,  
Considérant la nécessité de donner à nos élèves des moyens leur permettant de se rendre sur leur lieu d'étude après le collège et la demande de garantir l'égalité des chances entre les élèves urbains et ruraux,  
Considérant les soucis d'attractivité de notre territoire pour les familles d'élèves post-collège,  
Considérant l'adoption de cette motion en Conseil Communautaire du mardi 28 février 2023,

#### Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- Demande à la Région BFC de pérenniser, d'améliorer et de développer les outils de mobilité à destination des habitants ainsi que la communication et la matérialisation de leur existence,
- En ce sens, demande à la Région BFC de rendre « permanentes » les lignes de bus « expérimentales » dès la prochaine rentrée scolaire,
- Sollicite des réponses de la Région BFC quant aux sollicitations des élus communautaires sur les besoins de mobilité de nos territoires,
- Demande une information des familles et établissements scolaires de lycéens et futurs lycéens leur permettant de se projeter dans la scolarité de la rentrée 2023-2024 avant de saisir leurs vœux d'affectation de lycées, centres de formation et autres organismes chargés de la formation des plus de 15 ans,
- Apporte le soutien du Conseil Municipal aux démarches de la Communauté de Communes en matière de mobilité.

Acte rendu exécutoire après transmission en  
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.

Le Maire,  
Charline DESBOIS

